



CANTON D'ALFRED ET PLANTAGENET

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION SPÉCIALE

le mardi 1er mai 2018, 19 h 00
SALLE COMMUNAUTAIRE DE PLANTAGENET

Présences: Fernand Dicaire, Président
Benoit Lamarche, Conseiller
René Beaulne, Conseiller
Jeanne Doucet, Conseillère
Chantal Galipeau, Conseillère
Jean-Pierre Cadieux, Conseiller
Jean-Claude Delorme, Conseiller
Monique Bastien, Greffière adjointe par intérim
Valérie Parisien, Trésorière

Personnel absent: Marc Daigneault, Directeur général - Greffier

1. Ouverture de la réunion

Résolution 2018-235

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Jean-Pierre Cadieux

QU'IL SOIT RÉSOLU que cette réunion spéciale du Conseil soit déclarée ouverte à 19h.

Adoptée

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2018-236

Proposée par: Benoit Lamarche

Appuyée par: Jeanne Doucet

QU'IL SOIT RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

3. Divulgations d'intérêts pécuniaires

Aucune.

4. Deux propositions de modification au Règlement de zonage 2009-50 (dossiers ZON-02-2018 et ZON-03-2018)

Le maire invite l'administratrice du zonage à expliquer les deux demandes de modification.

La proposition de modification au Règlement de zonage 2009-50 (dossier ZON-02-2018) s'applique à la propriété située au 6468 chemin de Comté No. 17 à Plantagenet, connue sous le nom de Ferme Mariposa, décrite comme étant une partie des Lots 15 et 16, Concession 2 de l'ancien Canton de Plantagenet Nord. Elle s'applique également à la propriété adjacente située à l'ouest de la Ferme Mariposa, décrite comme étant une partie du Lot 16, Concession 2 de l'ancien Canton de Plantagenet Nord.

La modification proposée a pour but de changer les dispositions de la zone «Rurale – Exception 9 (RU-9)» de la première propriété. La modification proposée a également pour but de changer le zonage de la deuxième propriété, de la zone «Rurale (RU)» à la zone «Rurale – Exception X (RU-X)».

Le maire demande s'il y a des questions ou s'il y a des gens en faveur ou contre la proposition de modification ZON-02-2018.

La proposition de modification au Règlement de zonage 2009-50 (dossier ZON-03-2018) s'applique à la propriété située au 1231 Chemin Concession 10 à Curran, décrite comme étant une partie des Lots 11 et 12, Concession 9 de l'ancien Canton de Plantagenet Nord.

La modification proposée a pour but de changer la catégorie de zonage d'une partie de la propriété de la zone «Agricole (A)» à la zone «Agricole – Exception 1 (A-1)».

Le maire demande s'il y a des questions ou s'il y a des gens en faveur ou contre la proposition de modification ZON-03-2018. Il n'y a aucune question ou aucun commentaire du public.


5. Clôture

Résolution 2018-237

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Jeanne Doucet

QU'IL SOIT RÉSOLU que cette réunion soit levée à 19h18.


Fernand Dicaire, Président


Monique Bastien, Greffière adjointe par intérim

Adoptée